

L'ajournement

LES PÊCHEURS DE L'ATLANTIQUE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je voudrais dire d'entrée de jeu, avant de me lancer dans le débat d'ajournement, que je suis très heureux d'être de retour à la Chambre pour m'occuper de la situation au pays et remettre un peu d'ordre dans la très mauvaise situation économique qui est la nôtre.

Je voudrais également dire que je suis quelque peu déçu des deux projets de loi qui ont été examinés ici aujourd'hui. L'un, s'il est adopté, privera les étudiants de niveau universitaire du droit qu'ils avaient de ne pas payer, durant les six premiers mois d'emploi, les intérêts sur les prêts qui leur avaient été accordés.

L'autre, la Loi sur les brevets, dont nous sommes en train de discuter, fera augmenter le coût des médicaments d'ordonnance de plus de 11 p. 100 par an. Je ne suis pas sûr que c'est là ce que les Canadiens avaient à l'esprit quand ils ont appris que la Chambre reprenait ses travaux.

Je voudrais parler aujourd'hui d'une question que j'ai posée en septembre au ministre des Pêches et des Océans concernant les contradictions dans le programme d'indemnisation des pêcheurs touchés par le moratoire sur la morue du Nord, communément appelé NCARP à Terre-Neuve. Je vois que le secrétaire parlementaire est ici. J'en parlerai donc comme du NCARP.

Dans ma question au ministre des Pêches, j'ai mentionné le fait que, trois mois après l'annonce du programme, nous avons reçu de très nombreux appels sur l'une des six lignes téléphoniques de mon bureau et qu'au cours d'une période de six jours, la compagnie Newfoundland Telephone avait compté plus de 10 000 appels.

Je citais ces statistiques pour montrer que, même longtemps après l'annonce, les gens étaient encore nombreux à ne pas savoir exactement quelle était la situation, notamment les camionneurs, les manutentionnaires de poisson, les exploitants de petites usines de transformation et même les travailleurs des petites entreprises de soudure ou de techniques diverses auxquelles on faisait appel pour la réparation des bateaux de pêche, lesquels, bien entendu, sont maintenant en rade. Tous ces gens étaient préoccupés par leur situation.

Pour relancer cette question, j'aimerais aujourd'hui citer le cas de 22 employées d'une usine de transformation de crabe à Bonavista. Je devrais d'abord expliquer que cette usine de transformation du crabe transforme aussi le poisson. Il s'agit de deux entreprises installées dans le même bâtiment qui appartient à Fisheries Product International, à Bonavista. Ces gens ont perdu leur

emploi plus tôt cet été et ils ont tenté d'obtenir une indemnisation. Ils avaient employé d'autres moyens avant de faire appel à moi, et je me suis engagé dans ce dossier il y a environ trois semaines.

Leur cas me servira d'exemple. Ils ont demandé une indemnisation, par le truchement du programme d'indemnisation des pêcheurs touchés par le moratoire sur la morue du Nord, et on leur a répondu qu'ils n'étaient pas admissibles puisqu'ils travaillaient dans une usine de transformation du crabe. En réalité, ils avaient perdu leur emploi au profit des travailleurs de l'usine de transformation de poisson qui avaient plus d'ancienneté qu'eux; normalement, une telle situation ne se serait jamais produite.

Ce que je voulais faire valoir dans une lettre adressée au ministre des Pêches et ce que je voudrais faire valoir ici ce soir, c'est que ces personnes n'avaient pas travaillé durant assez de semaines pour être admissibles et qu'elles n'avaient plus de travail parce que les employés de l'usine de transformation de poisson les avaient remplacées après avoir perdu leurs emplois à cause du moratoire sur la morue du Nord.

C'est donc une juste cause que défendent ces femmes qui attendent ce soir à l'hôtel de ville de Bonavista et qui continueront d'attendre jusqu'à ce qu'elles reçoivent une indemnisation. Elles sont convaincues que leurs emplois ont disparu à cause du moratoire sur la morue et elles croient qu'elles devraient être admissibles au programme d'indemnisation, comme tant d'autres travailleurs que j'ai mentionnés ce soir. Si elles ne sont pas admissibles, on devrait alors créer des emplois d'urgence pour venir en aide à ces travailleuses.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je sais que mon collègue d'en face a soulevé la question à maintes reprises à la Chambre, et notamment le 6 septembre.

Je dirais que ce programme est une réponse exceptionnelle à un problème très difficile et que bien des gens en bénéficient. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, faisons de notre mieux pour que ceux qui ont aussi besoin d'aide mais ne sont pas admissibles à ce programme puissent avoir accès à d'autres programmes de l'État. Nous nous y employons activement en ce moment même.

À la dernière période de prestations, prenant fin le 7 novembre, quelque 24 400 personnes ont bénéficié du programme, soit 9 900 pêcheurs, 13 600 ouvriers d'usine et 900 travailleurs à bord de chalutiers. En tout, 152 usines ont été inscrites au programme, et les indemnités versées jusqu'ici se chiffrent à 84,9 millions de dollars.